

# CHARTRE PEDIBUS DES PARENTS

## (POUR LES ACCOMPAGNATEURS ET UTILISATEURS DU SERVICE)

### EN TANT QUE PARENT, JE VEILLE À

- ✓ Attester d'une assurance Responsabilité Civile familiale et individuelle accident ou de l'assurance scolaire qui englobe le trajet domicile-école
- ✓ Encourager son enfant à respecter le code de la route, les consignes du conducteur, et les horaires
- ✓ Transmettre la fiche d'inscription de ses enfants dûment complétée au référent de la ligne
- ✓ Indiquer à son enfant ce qu'il doit faire s'il manque le Pedibus (les accompagnateurs ne seront pas responsables de son trajet)

### EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR, JE VEILLE À

- ✓ Toujours emprunter le même trajet prédéfini et respecter les horaires de chaque arrêt (le pedibus n'attend pas les retardataires pour respecter les horaires des différents arrêts)
- ✓ Conduire les enfants du point d'arrêt identifié à l'école (cour de l'école pour l'école élémentaire et lieu d'accueil prévu pour le Pedibus en maternelle)
- ✓ Conduire les enfants avec bienveillance et dans le respect du code de la route
- ✓ Porter une chasuble rétro réfléchissante pour assurer une bonne visibilité du groupe
- ✓ Si un incident survient, faire arrêter le groupe entier et patienter en attendant que le problème soit résolu. Si besoin, alerter les pompiers et la police et informer l'école
- ✓ En cas d'empêchement, rechercher un(e) remplaçant(e) parmi les accompagnateurs, en cas d'impossibilité, prévenir les parents avant 7h30
- ✓ En cas de doute les jours d'intempéries (des modalités de fonctionnement auront été établies entre les parents), l'accompagnateur choisira d'annuler ou non le pedibus/vélobus. En cas d'annulation, il informe tous les parents des enfants inscrits sur la ligne au plus tard 30 minutes avant le départ.
- ✓ Signaler aux parents et au référent de la ligne tout problème d'indiscipline qui nuirait au bon fonctionnement du pedibus. Si les difficultés persistent, l'élève pourra ne plus être autorisé à participer au pedibus pour assurer un bon fonctionnement et la sécurité du groupe.
- ✓ Justifier d'une assurance « Responsabilité Civile » et « individuelle accident »

Je soussigné(e), Mme/M. .... atteste avoir lu la charte et de la respecter.

SIGNATURE